



1201075301

DATE DEPOT : 2012-02-02
NUMERO DE DEPOT : 2012R010735
N° GESTION : 2004B15357
N° SIREN : 478343080
DENOMINATION : 118 218 LE NUMERO
ADRESSE : 12 rue d'Amsterdam 75009 Paris
DATE D'ACTE : 2012/01/02
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

04R 15357

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 12, rue d'Amsterdam
75009 Paris

GTC DE PARIS I M R 02 FEV. 2012 10735 N° Dépôt

478 343 080 R.C.S. Paris

EC sur 2/1/12 : CA

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES PRISES PAR ACTE SOUS
SEING PRIVE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JANVIER 2012**

En tant que de besoin, il est précisé que toute référence au terme "administrateur" signifie également "membre du conseil d'administration".

PREMIERE RESOLUTION

*(Constatation de la démission de Monsieur Robert PINES
de son mandat d'administrateur de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Robert PINES de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et ratifie l'ensemble des décisions et actions prises par Monsieur Robert PINES, en sa qualité d'administrateur, avec effet à compter du 23 juin 2011.

L'associé unique remercie Monsieur Robert PINES pour les services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur de la Société)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2012, Monsieur David CAUTIN, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Monsieur David CAUTIN déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à Annonces & Formalités Légales à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

CA

Extrait certifié conforme à l'original.



Christine BAUMEISTER
Président